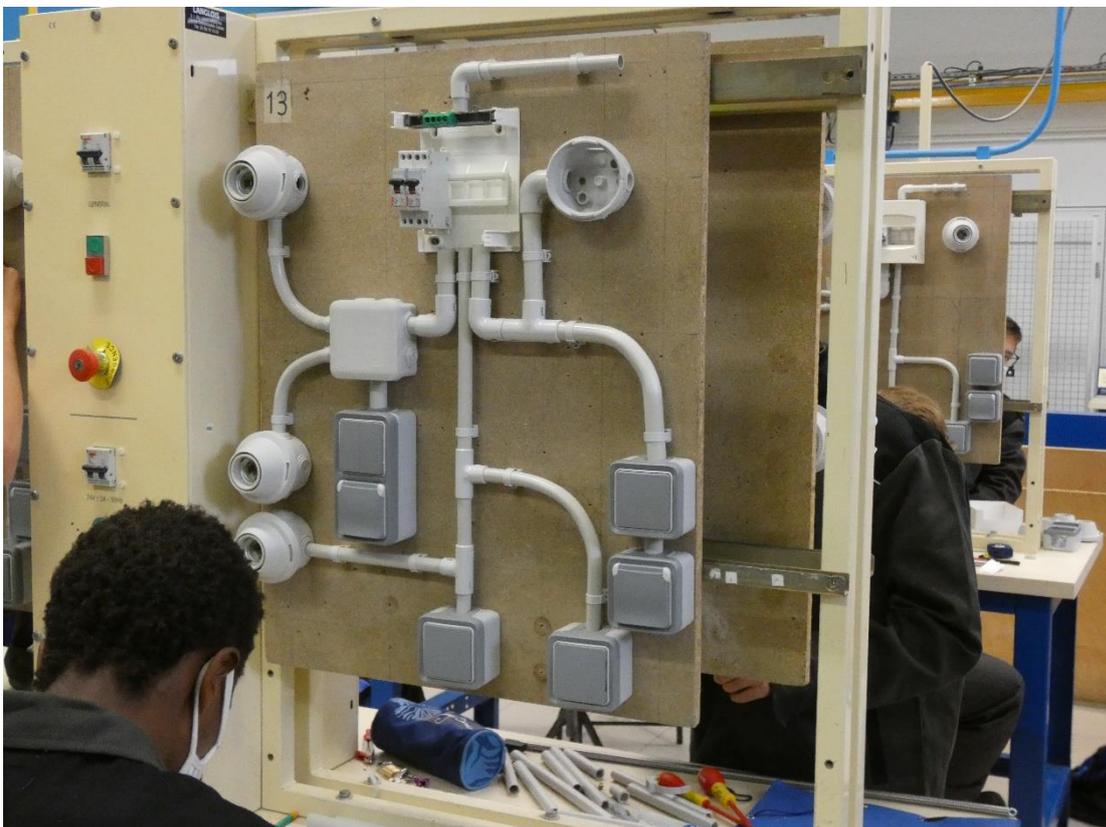


Bac Pro Apprentissage Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés « MELEC »



Objectifs

Le titulaire du BAC PRO MELEC doit être capable de réaliser, mettre en service, configurer, maintenir en état, paramétrer et modifier un équipement électrotechnique tout en respectant le cahier des charges.

Compétences

Le baccalauréat professionnel « métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » traite les secteurs d'activités de l'industrie, des services, de l'habitat, du tertiaire, des équipements publics, des énergies renouvelables. Il aborde toutes les compétences liées au métier d'électricien depuis le point de livraison, jusqu'aux applications terminales.

Enseignements

- Lettres, Histoire - Géographie, Education civique ;
- Langue vivante ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Enseignement Professionnel ;
- Prévention Santé Environnement ;
- Economie – Gestion ;
- Arts appliqués ;
- Education Physique et Sportive.



En alternance

Les périodes en entreprise et au Centre de Formation Saint-Louis se succèdent pour favoriser l'apprentissage et acquérir les compétences nécessaires au métier d'électricien.

Prérequis

La formation s'adresse aux titulaires d'un diplôme de niveau 5 ou ayant effectué une seconde et première Bac Pro dans le domaine de l'électronique, de l'électrotechnique ou de l'électricité. Afin d'intégrer une classe de niveau de première :

- CAP « Installateur électrique » ;
- Seconde « Famille des Métiers des Transitions Numériques et Énergétiques » ;
- Après une seconde générale/technologique ou professionnelle avec un positionnement.
- Autres diplômes de même niveau avec un parcours aménagé par équivalence.

Modalités et délais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel mai ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personne en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques et exercices pratiques : culture générale et expression, anglais, mathématique, physique et chimie.
formations pratiques : maintenance en atelier, suivi des projets, travaux pratiques, ateliers d'accompagnement

Méthodes d'évaluation

- Évaluations hebdomadaires ;
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus ;
- Validité de l'examen par blocs de compétences ;
- Répertoire national des certifications professionnelles, RNCP 25353 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/25353/>

Poursuite d'études et passerelles

Le Bac Pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS, notamment le BTS maintenance des systèmes option « systèmes de production ».

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.

L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).

L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.

Durée

La formation se déroule sur 1 an en classe de Terminale comprenant un rythme d'alternance de 50% du temps en entreprise et 50% du temps au Centre de Formation.

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation.

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Si vous souhaitez réaliser un contrat d'apprentissage ou que vous vous trouvez déjà en apprentissage, il faut savoir que la rémunération est différente en fonction de votre âge mais également de votre année d'études.

Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans.

	< 18 ANS	18 - 20 ANS	21 - 25 ANS	26 ANS et +
1ÈRE ANNÉE	27% Smic	43% Smic	53% Smic	Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2ÈME ANNÉE	39% Smic	51% Smic	61% Smic	
3ÈME ANNÉE (redoublement)	55% Smic	67% Smic	78% Smic	

au 01/01/2024	Euros (€)		
Valeur du SMIC	Horaire	Mensuel	Annuel
Brut	11,65	1 766,92	21 203,04

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

Le montant du Smic net perçu par le salarié dépend de l'entreprise concernée et de certaines cotisations liées au secteur d'activité.



Contact

Ensemble scolaire Saint-Louis Tel : (+33) 04 75 25 66 38

Centre de formation

Clos Soubeyran BP 518

26402 Crest

www.stlouis26.eu

marie-laure.blanc@stlouis26.eu

SIRET 77940962200015

Numéro déclaration d'activité 82 2600688 26

[RNCP 25353](#)

MAJ le 04/09/2024

